

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)**Gesellenprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Friseur/ Friseurin**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)**Certificat d'aptitude professionnelle de formation nationalement reconnue à la profession
de Coiffeur / coiffeuse**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Lavage et soins des cheveux et du cuir chevelu
- Coupe de cheveux au moyen de techniques modernes et conventionnelles
- Modification de la structure et de la teinte des cheveux suivant les tendances de la mode
- Conception, mise en forme et création de coiffures
- Conseil des clients sur les prestations de service de coiffure et de cosmétiques, en tenant compte d'aspects esthétiques, de la forme de la tête et du visage, de l'apparence générale et des tendances de la mode
- Proposition et réalisation de traitements personnalisés
- Assistance aux clients avant, pendant et après le traitement, et prise en compte de leurs attentes et de leurs souhaits
- Extension de cheveux et relookings, et réalisation de créations à l'aide de postiches,
- Soins des mains et des ongles
- Prise de mesures d'ordre cosmétique
- Planification et documentation du déroulement des traitements
- Participation à l'organisation du fonctionnement de l'entreprise et suivi de la planification des rendez-vous
- Conseil des clients relativement au choix et à l'application des produits
- Présentation et vente de marchandises et de produits
- Participation aux mesures de marketing dans le salon de coiffure
- Application des dispositions et des lignes directrices relatives à la protection de la santé et de l'environnement.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les coiffeurs et coiffeuses travaillent principalement dans les entreprises spécialisées en coiffure ; ils sont également embauchés dans l'hôtellerie, le wellness, les bateaux de croisières, les hôpitaux, les maisons de retraite et les centres de réadaptation. Par ailleurs, ils sont employés sur les productions cinématographiques, télévisuelles et théâtrales, ainsi que lors de séances photos et de défilés de mode. La vente dans les des drogueries, les parfumeries et les grands magasins représentent une autre possibilité de débouché pour les coiffeurs et coiffeuses. Enfin, ils peuvent tenir le rôle de conseiller spécialisé pour l'industrie des produits capillaires.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*) Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre des métiers</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre des métiers</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 3B Niveau 4 du CAC (classement provisoirement conforme au "Cadre allemand des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie" - CEC allemand - Rapport de référencement du 15 novembre 2012. Publié par : Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF), Berlin et Bonn ; Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles en République Fédérale d'Allemagne (KMK), Berlin)</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <p>Maître coiffeur/coiffeuse</p>	<p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p>Base légale du certificat Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Coiffeur / coiffeuse en date du 21.05.2008 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 856) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 10.04.2008), (BAnz. - Journal des annonces officielles - n° 121a du 13.08.2008)</p>	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
<p>Informations supplémentaires</p> <p>Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p>Durée de la formation : 3 ans.</p> <p>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise: Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. Formation en entreprise et en établissement scolaire/école : Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sous: www.berufenet.arbeitsagentur.de</p> <p>Centres Nationaux Europass www.europass-info.de</p>